

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral la prolongation des programmes en habitation prenant fin le 31 mars 2009 et s'engage à discuter avec les provinces et les territoires sur une stratégie de financement à long terme (et qu'une copie de cette motion soit transmise à la Chambre des communes).**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 8 AVRIL 2008.**

**Québec, ce neuvième jour d'avril 2008**



**FRANÇOIS CÔTÉ**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

